



Nouvelle voie pour l'égalité familiale (NVEF)

Famille, n.f. : extension du domaine de la lutte féministe

NVEF est une association féministe cofondée en octobre 2024 par trois mères seules à Mantes-la-Jolie (Yvelines). Trois familles monoparentales, trois expériences de la séparation et trois exercices de la coparentalité différentes. Mais un même constat au regard de notre situation sociale et économique :

- Nous ne sommes pas égales en droits avec les familles « traditionnelles » ;
- Nous ne sommes même pas égales en droits entre nous, du fait de nos « statuts conjugaux » précédents (mariage, pacs, union libre) ;
- Nous faisons pourtant face aux mêmes murs pour connaître et faire valoir nos droits et ceux de nos enfants post-séparation.

Notre association est née d'un profond sentiment d'injustice faite aux femmes : après avoir été laissées dans l'ignorance des conséquences de la maternité sur nos vies, nous le sommes des conséquences de la séparation avec l'autre parent. Cette fois, nous sommes durablement piégées dans notre isolement.

NOS MISSIONS

- Promouvoir une vision féministe de la famille et œuvrer à l'égalité en droits de toutes les familles, quelle que soit leur configuration, et de chaque parent en leur sein, quelle que soit leur situation conjugale ;
- Sensibiliser les citoyens, les médias et les responsables politiques à la fabrique des inégalités de genre dans la parentalité ;
- Porter des propositions pour favoriser l'émancipation économique et sociale des femmes et lutter contre l'appauvrissement systémique des mères séparées.

Parce que la famille est le foyer des inégalités

40%

- C'est la proportion des Françaises qui changent, diminuent ou cessent leur activité professionnelle dans l'année qui suit la naissance d'un enfant.
- C'est l'écart de salaire net entre les mères et les pères de deux enfants (30% avec un).
- C'est l'écart des retraites entre hommes et femmes (avant pension de réversion).
- C'est le taux de pauvreté officiel des enfants dans les familles monoparentales.





NOS ACTIONS

Soutenir les mères séparées

NVEF organise des groupes de soutien, en présentiel et en ligne, gratuits et confidentiels. Ces temps d'échange nous permettent de sortir de l'isolement et de partager nos difficultés autour de la séparation et de la monoparentalité.

Nous abordons des sujets variés : accès à un logement, à l'emploi, à nos droits, difficultés financières, charge familiale sans partage, fonctionnement de la justice familiale, gestion de la coparentalité, etc.

Ces groupes sont limités à cinq participantes pour que chacune puisse s'exprimer dans un cadre propice aux échanges et à la confiance. La parole est libre, l'écoute bienveillante et sans jugement.

Les informer sur leurs droits

L'association publie sur son site nvef.fr et les réseaux sociaux des informations sur l'accès aux droits des femmes, des enfants et de la famille. Elle développe un groupe privé sur Facebook administré par des mères séparées "expertes".

NVEF travaille à nouer des partenariats avec les professionnels du droit de la famille (avocat.es, juristes, notaires, universitaires...) pour répondre aux questions des femmes lors des séparations difficiles, conflictuelles et/ou violentes.

Elle a pour projet d'éditer des livrets d'information grand public sur les conséquences, notamment juridiques, qu'emportent la naissance d'un enfant et la séparation.

Plaider pour une grande loi sur la famille du XXI^e siècle

L'association mène des actions de plaidoyer (article, tribune...) en faveur d'un régime d'union parentale qui accorde à tous les parents, sur le modèle du Québec, certains des droits des couples mariés : partage du patrimoine familial, droit à l'héritage et, plus particulièrement, droit à prestation compensatoire du parent qui s'est appauvri pendant la vie conjugale.

NVEF s'associe à toutes les initiatives visant à adapter la loi, le système socio-fiscal et les politiques publiques aux évolutions des configurations familiales. Elle promeut, auprès des acteurs publics et des responsables politiques, une réforme du code civil afin de mieux encadrer les rapports parentaux et mieux protéger les femmes et les enfants post-séparation.





NOS VALEURS

Solidarité

NVEF défend des valeurs d'entraide, au fondement de toute action collective, pour **porter et faire entendre la voix des femmes**. Notre association est par principe solidaire de tous les mouvements féministes et sociaux luttant contre les inégalités et violences systémiques.

Nous soutenons toutes les initiatives favorisant l'émergence d'un modèle familial égalitaire et l'émancipation des femmes : un service public de la petite enfance digne de ce nom, incluant une école des parents ; un congé parental long et partagé sur le modèle des pays du Nord, etc.

Justice sociale

Aujourd'hui, 1 famille sur 4 est monoparentale. **1,6 million de mères seules élèvent 2,6 millions d'enfants dont la moitié vivent sous le seuil de pauvreté**. Les enfants sont les premières victimes des inégalités économiques de genre, qui naissent et se perpétuent dans la famille.

Face à cette injustice sociale, NVEF brandit un principe républicain : l'égalité familiale. Toutes les familles (qu'elles soient mono, homo, biparentales, recomposées ou non) – et chaque parent en leur sein (en couple ou non, marié.e, pacsé.e ou en union libre) – doivent être égales en droits et en faits.

Egalité économique

NVEF entend œuvrer à l'émancipation économique des femmes par des moyens légaux. De la même façon que la loi a construit un modèle familial inégalitaire, fondé sur l'institution du mariage, elle peut le déconstruire. Le législateur doit prendre acte de la réalité : ce n'est plus le mariage qui fonde la famille, ce sont les enfants.

Seul un encadrement civil des relations parentales permettra un partage équitable des ressources et des responsabilités familiales, pendant comme après la vie conjugale, en renforçant les obligations de chaque parent l'un vis-à-vis de l'autre et de l'enfant, et en les faisant appliquer de façon systématique : **la pension alimentaire, pour exemple, ne peut plus être une "option"**.



NOTRE FILIATION

Nous sommes les arrières-arrières-arrières... petites-filles d'Olympe de Gouges.



En 1791

En post-scriptum de la Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne, Olympe de Gouges demande l'instauration d'un « contrat social entre les hommes et les femmes » qui permet le divorce et protège les mères et les enfants, notamment ceux nés hors mariage. Elle-même enfant illégitime, la "première féministe française" éleva seule son fils et refusa de se remarier.



En 2025

Alors que près de 60% des enfants naissent hors mariage en France, qu'un couple sur deux se sépare et que les mères seules sont les citoyennes les plus pauvres de ce pays... L'association Nouvelle voie pour l'égalité familiale (NVEF) demande l'instauration d'un « cadre civil d'union parentale ». Pour les mêmes raisons : responsabiliser les hommes et endiguer l'appauvrissement des femmes et des enfants post-séparation.

NOUS AVONS BESOIN DE FORCES JURIDIQUES !

Pour remplir ses missions d'information, de sensibilisation et de plaidoyer, notre association a besoin de l'expertise, de l'expérience et des avis éclairés de professionnelles du droit de la famille. L'égalité formelle, en droits, n'assure toujours pas l'égalité réelle : il y a le texte de la loi, son esprit et... son application. Les femmes ont le droit et doivent le savoir !

Nous souhaitons nouer des partenariats avec des notaires, juristes, avocates, universitaires... pour répondre concrètement aux problématiques qui se posent lors des séparations (résidence des enfants, pension alimentaire, partage du patrimoine, exercice de l'autorité parentale conjointe, médiation, etc.) mais également à celles que pose le cadre juridique actuel.





Pourquoi nous rejoindre ?

Pour partager ce que nous vivons et faire valoir nos droits

Derrière une "séparation difficile" se cache, dans la majeure partie des situations, une rupture conflictuelle voire, souvent, violente. Mais faute de soutien et d'accompagnement, c'est un parcours d'obstacles qui nous attend. A l'issue, **le piège de l'isolement se referme sur nous.** NVEF est un outil de solidarité pour en sortir et faire valoir nos droits. Car, "pour avoir la paix", nous partons trop souvent sans rien demander à l'autre parent, pas même ce qu'il nous doit, à nous et leurs enfants.

Pour aider les autres mères qui paient le prix fort de leur liberté

La séparation représente l'acmé de la violence patriarcale, qui s'exprime alors sous toutes ses formes. Pour y faire face, par la force des choses, nous avons développé une expertise sur l'accès à nos droits, le fonctionnement de la justice familiale, les règles – inégalitaires – de la coparentalité, la gestion de la charge familiale... **Ces informations ne doivent pas être perdues** : NVEF offre un cadre pour aider les autres femmes de façon collective et organisée entre mères "pairs".

Pour en finir avec le modèle de la famille patriarcale

Un cadre civil d'union parentale permettrait d'accorder des droits "matrimoniaux" à tous les parents, quel que soit leurs statuts conjugaux ET de refonder les règles de "l'autorité parentale conjointe" héritée du patriarcat. Nous n'avons pas de droits SUR nos enfants : nous avons uniquement des responsabilités et des obligations, et les mêmes quel que soit notre sexe !

Contactez-vous via notre site **nvef.fr** ou ici :



contact@nvef.fr



06 85 40 77 70



Groupe privé !



@post-separatum

